

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS SOUS-MARINS**
Représentée par son président, Monsieur Jean-Louis BLANCHARD
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 77555990900012

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 3 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (3 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 234 105 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

27 JUL. 2017

Fait à Paris, le

Jean-Louis BLANCHARD
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS
SOUS-MARINS

La directrice des sports
LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

2017
E. K. H. T. 1
VISE LE COMPTABLE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101299159

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique Lettres de missions signées dans CTS-Web	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Action 1	24 962 €	7 000 €	6 000 €	18 962 €
Structuration fédérale	24 962 €	7 000 €	6 000 €	18 962 €
Développement de l'activité	528 948 €	44 000 €	41 000 €	487 948 €
Action 1	234 598 €	21 000 €	20 000 €	214 598 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	175 386 €	16 000 €	15 000 €	160 386 €
Structuration fédérale	59 212 €	5 000 €	5 000 €	54 212 €
Action 4	294 350 €	23 000 €	21 000 €	273 350 €
Professionnalisation de l'activité	29 350 €	7 000 €	5 000 €	24 350 €
Formations fédérales	265 000 €	16 000 €	16 000 €	249 000 €
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Action 1	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Structuration fédérale	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	48 357 €	11 000 €	8 000 €	40 357 €
Action 1	48 357 €	11 000 €	8 000 €	40 357 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	48 357 €	11 000 €	8 000 €	40 357 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	19 396 €	3 000 €	1 000 €	18 396 €
Action 1	12 540 €	2 000 €	1 000 €	11 540 €
Ethique et prévention des inévitables dans le sport	12 540 €	2 000 €	1 000 €	11 540 €
Action 3	6 856 €	1 000 €	0 €	6 856 €
Prévention dopage	6 856 €	1 000 €	0 €	6 856 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	553 068 €	215 000 €	166 000 €	387 068 €
Action 1	32 800 €	3 000 €	0 €	32 800 €
Programmes d'échanges internationaux	32 800 €	3 000 €	0 €	32 800 €
Action 2	491 330 €	203 000 €	157 000 €	334 330 €
Aides personnalisées (AP)	34 400 €	18 000 €	18 000 €	16 400 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	103 946 €	40 000 €	40 000 €	63 946 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	57 241 €	25 000 €	25 000 €	32 241 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	276 402 €	110 000 €	64 000 €	212 402 €
Action 4	19 341 €	10 000 €	10 000 €	9 341 €
Professionnalisation de l'activité	28 938 €	9 000 €	9 000 €	19 938 €
Formations fédérales	17 688 €	5 000 €	5 000 €	12 688 €
SANTÉ DES SPORTIFS	11 250 €	4 000 €	4 000 €	7 250 €
Action 3	64 030 €	26 400 €	18 105 €	45 925 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	64 030 €	26 400 €	18 105 €	45 925 €
Accompagnement sanitaire préventif	23 150 €	16 400 €	11 105 €	12 045 €
Promotion des APS comme facteur de santé	16 020 €	6 000 €	6 000 €	10 020 €
TOTAL	24 860 €	4 000 €	1 000 €	23 860 €
TOTAL	1 390 749 €	318 400 €	252 105 €	1 138 644 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

18 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

234 105 €



**BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE**

245, Boulevard Michelot - BP25 - 13274 Marseille Cedex 09 - Tél: 04 91 30 24 30

Titulaire - Account Owner

FFESSM
ASS FFESSM
24 QUAI DE RIVE NEUVE
13007 MARSEILLE

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE : RIB
INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER : IBAN**

RIB Identifiant de compte national			
Banque	Gulchet	Compte	Clé RIB
14607	00051	05119043325	23

Domiciliation

DIACL - AG INSTITUTION.

IBAN International bank Account Number

FR76	1460	7000	5105	1190	4332	523
------	------	------	------	------	------	-----

Bank Identification Code (BIC)

CCBPFPPMAR

RIB - Ce relevé est destiné à être délivré à vos créditeurs ou débiteurs, qui ont des transactions à effectuer sur votre compte (virements de crédits, paiement de factures, etc.). Il garantit la bonne exécution des transactions concernées et ainsi vous évite des réclamations pour mauvaise application ou délais.
 IBAN - This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors, who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.). Its use guarantees the proper recording of the transactions concerned and thus avoids you complaints for application errors or delays.

Cadre réservé au destinataire